

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 10 septembre 2025, s'est réuni le 16 septembre 2025 à 18h15 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 14

- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CEREZ, Conseillère municipale,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Monsieur Joël TRÉCANT, Conseiller Municipal,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Madame Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ, Conseillère municipale,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère Municipale,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Monsieur Pedro ORTEGA, Membre de la CFDT Retraités,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,

ABSENTS EXCUSÉS : 3

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS, pouvoir donné à Mme BARJONET.
- Monsieur Pierre-Yves LE BOUDEC, Conseiller Municipal,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, personne qualifiée,

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarités,
- Madame Sophie PETIT, directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile.

N°DS20250915

FINANCES : RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE DU CCAS





Comme chaque année, le CCAS, pour ses besoins en trésorerie, a lancé une consultation auprès de ses partenaires bancaires dans le but d'obtenir une ligne de trésorerie d'un montant de 700 000 €.

Trois établissements bancaires ont répondu :

- Le Crédit Agricole
- La Banque Postale
- La Caisse d'Epargne

Les offres portent sur l'intégralité du montant demandé.

Récapitulatif des offres reçues :

	Montant	Durée (en mois)	Indexation	Taux à date	Commission de non-utilisation	Frais	Tirage minimum
	700 000 €	12	Moy Mens Euribor 3m + 0,62%, flooré à 0,62%	2,65%	0,00%	840 €	5 000 €
	700 000 €	12	€STR + 0,60%, flooré à 0,60%	2,53%	0,05%	700 €	1 €
	700 000 €	12	Taux fixe à 2,67%	2,67%	0,10%	350 €	10 000 €
	700 000 €	12	Euribor 3m + 0,64%, flooré à 0,64%	2,65%	0,10%	350 €	10 000 €

Après analyse réalisée par le service Finances, l'offre de la Caisse d'Epargne est la plus favorable financièrement avec les conditions suivantes :

- Taux : Ester + marge de 0.60%
- Commission d'engagement : 0.10% du montant de la ligne, soit 700€
- Commission de non-utilisation : 0.05% de la différence entre le montant moyen utilisé et le droit de tirage

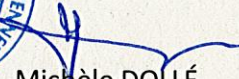
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE RETENIR la proposition de la Caisse d'Epargne,
- D'AUTORISER Madame La Présidente à signer tous les documents relatifs au renouvellement de la ligne de trésorerie.

Envoyé en préfecture le 18/09/2025
Reçu en préfecture le 18/09/2025
Publié le 18/09/2025
ID : 056-265600684-20250916-DS20250915-DE

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente du C. C. A. S.,




Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

